



Jeff Pachoud / AFP

Enquête En Savoie, le fragile espoir des ex-Pechiney // PP. 15 ET 20

L'ESSENTIEL

GRÈCE : TOLLÉ APRÈS LA COUPURE DE LA TÉLÉ PUBLIQUE

Grève générale, réactions outrées des organisations européennes, le décret gouvernemental a déclenché une nouvelle crise politique en Grèce. // P. 9

L'ALLEMAGNE SE BAT CONTRE DES CRUES HISTORIQUES

Angela Merkel réunit aujourd'hui en sommet les dirigeants des Länder pour décider d'un plan d'aide aux régions dévastées par les inondations. // P. 10

DÉCRYPTAGE : VALLOUREC, UN REBOND ANTICIPÉ

En lançant de nouvelles usines malgré la crise, le spécialiste des tubes d'acier s'est donné les moyens de rebondir. Pétrole et gaz de schiste ont fait le reste. // P. 14

ENTREPRISES & MARCHÉS

L'HYPERMARCHÉ : 50 ANS ET ENCORE DE L'AVENIR

Inaugurée par Carrefour en 1963, la très grande surface alimentaire n'a plus le vent en poupe. Mais elle reste de loin le premier magasin des Français. // P. 21

INNOVATION : PARIS ENGAGE LA BATAILLE AVEC LONDRES

La ville, qui multiplie les incubateurs et les projets, peine à attirer les investissements étrangers. Futur en Seine, sa vitrine, ouvre aujourd'hui. // P. 26

BOURSE : LES GÉANTS EUROPÉENS DISTANCÉS

Seulement 14 entreprises de la zone euro figurent dans le Top 100 des capitalisations mondiales, dominé par les Etats-Unis. // P. 28



Leon Nea / AFP

City Scandale en vue sur le marché des changes // P. 30

LesEchos
SUR
inter
DOMINIQUE SEUX
DANS « L'ÉDITO ÉCO »
À 7H20
DU LUNDI AU JEUDI

M 00104 - 613 - F: 1,90 €



ISSN0153.4831 105^e ANNÉE
NUMÉRO 21456 36 PAGES

Allemagne 2,70 €. Andorre 2,60 €. Antilles-Guyane Réunion 2,60 €. Belgique 2,30 €. Espagne 2,80 €. Grande-Bretagne 2€10. Grèce 2,50 €. Italie 2,80 €. Luxembourg 2,30 €. Maroc 2,10€. Roumanie 2,50 €. Suisse 4 FS. Tunisie 2,800 TNM. Zone CFA 1900 CFA.

LE QUOTIDIEN DE L'ÉCONOMIE // JEUDI 13 JUIN 2013 // LESECHOS.FR

Affaire Tapie : le patron d'Orange en sursis

- Stéphane Richard mis en examen pour « escroquerie en bande organisée ».
- Un conseil d'administration sera convoqué dans les prochains jours.

Orange est sous le choc. Après deux jours de garde à vue et une hospitalisation à l'Hôtel-Dieu suite à un malaise, son PDG, Stéphane Richard, a été mis en examen hier pour « escroquerie en bande organisée » dans le cadre de l'affaire Tapie. L'ancien directeur de cabinet de Christine Lagarde au ministère de l'Économie et des Finances est soupçonné par la justice d'avoir pris une part décisive dans le choix et l'élaboration de l'arbitrage rendu en faveur de Bernard Tapie, en 2008, dans son litige avec le Crédit Lyonnais sur la vente d'Adidas. Un porte-parole de l'opérateur a assuré que cette mise en examen n'avait « pas de conséquences sur ses responsabilités actuelles » et que Stéphane Richard, « confiant et combatif » selon son entourage, « sera à son bureau » ce matin. A peine la décision du juge connue, Matignon a annoncé que le conseil d'administration d'Orange serait réuni « dans les prochains jours » pour « décider des conséquences à tirer » et que « l'Etat fera alors valoir sa position en tant qu'actionnaire ». Un communiqué lourd de menaces pour Stéphane Richard.

// PAGES 4, 5 ET LE FAIT DU JOUR POLITIQUE PAGE 2



Stéphane Richard.
Photo Denis Allard / RÉA

Le projet de loi sur le logement veut renforcer les droits des locataires

IMMOBILIER Cécile Duflot encadre les pratiques des agents immobiliers et l'évolution des loyers.



Les locataires paieront des frais d'agence plafonnés.

Photo Richard Damoret / RÉA

Le projet de loi pour « l'accès au logement et un urbanisme rénové » (son nom officiel, dévoilé hier, a été savamment pensé pour être abrégé en « Alur »...) a choisi son camp : sa priorité est la protection du locataire, et notamment de son porte-monnaie. Ce volet du texte en cours d'examen au Conseil d'Etat a été présenté hier. Mais, tout comme l'encadrement des loyers, il n'est qu'un des thèmes abordés dans les 84 articles et 216 pages d'un projet de loi, dont « Les Echos » ont obtenu une copie.

// PAGES 18, 19 ET L'ÉDITORIAL DE FRANÇOIS VIDAL
PAGE 11

Autoentrepreneurs : la réforme sous un tir croisé de critiques

Le statut sera limité à deux ans au-delà de 19.000 euros de chiffre d'affaires.

ENTREPRISES Le régime de l'autoentrepreneur sera bien limité dans le temps, mais les seuils couperet ont été revus en hausse. Le gouvernement a annoncé, hier, qu'au-delà de 19.000 euros de chiffre d'affaires annuel dans les services, un autoentrepreneur devra basculer dans le régime de droit commun au bout de deux ans. Même chose dans le commerce au-delà de 47.500 euros. Les « poussins » continuent néanmoins de demander le retrait de la réforme. Pour calmer l'autre front contestataire, celui des artisans, Matignon a ajouté un deuxième volet à la réforme : une simplification du régime fiscal et juridique des TPE est promise, qui comprendra notamment une baisse de la cotisation forfaitaire maladie, à l'horizon 2015.

// PAGE 2 ET L'ÉDITORIAL D'ÉTIENNE LEFEBVRE PAGE 11



Il faut supprimer le baccalauréat

Point de vue par
Thierry Gaudin
et Jean-Charles Pomerol

Avec un taux de réussite de 85 %, le baccalauréat est devenu un simple certificat de scolarité qui coûte très cher, estiment Thierry Gaudin et Jean-Charles Pomerol. Il faut le supprimer et réorganiser la suite des études. // PAGE 13

Office 365



Quand on est le premier opérateur hôtelier mondial, avoir le sens de l'accueil et du service est une évidence. Avec Office 365, les 160 000 collaborateurs sous enseignes des 3 500 hôtels du Groupe bénéficieront d'un environnement de travail totalement repensé : des échanges plus rapides, faciles et efficaces avec un réseau social interne accessible depuis n'importe quel terminal (ordinateur, tablette, smartphone) grâce au Cloud Microsoft.

ILS ONT CHOISI OFFICE 365.
WWW.OFFICE365.FR/TEMOIGNAGES

Microsoft

FRANCE

L'affaire Tapie, la justice et l'étau politique

Stéphane Richard, mis en examen hier pour « escroquerie en bande organisée », est un proche de Nicolas Sarkozy et de Jean-Louis Borloo.

LE FAIT
DU JOUR
POLITIQUE
Cécile
Cornudet



Dans la mise en examen de Stéphane Richard hier, comme dans celle de l'arbitre Pierre Estoup il y a quinze jours, le motif est à lui seul une petite bombe politique. Car, s'il y a « escroquerie en bande organisée », une question s'impose aussitôt : qui est le chef de la bande ? Cette question-là, tous les responsables politiques l'ont en tête, mais personne aujourd'hui n'en fait directement usage. Pas même François Bayrou, très en pointe sur le dossier. Le patron du Modem reste prudent dans la mise en cause nominale des dirigeants politiques de l'époque. Ce n'est pas nécessaire. « La justice avance. Il n'y a pas besoin d'insister », expliquait-il lundi sur le site Internet des « Echos ». Ce qui ne l'empêche pas d'aider au raisonnement : « Pas de doute, dans une affaire aussi grave, il faut l'approbation du sommet de l'Etat », a-t-il indiqué hier soir sur France 2. Au Parti socialiste, point besoin d'en rajouter non plus. Pierre Moscovici a annoncé lundi que l'Etat français allait se constituer partie civile dans

l'enquête, avant sans doute de déposer un recours contre l'arbitrage. Laisser la justice avancer, là encore. L'objectif premier est de prouver qu'il y a eu fraude dans l'arbitrage qui a mis fin, en 2008, au contentieux entre Bernard Tapie et le Crédit Lyonnais, dans l'espoir de le dénoncer et d'en obtenir l'annulation. Mais le Modem et le PS voient dans le motif retenu par les juges la preuve qu'ils cherchent également à établir les responsabilités politiques. Christine Lagarde, alors ministre de l'Economie, n'a pas été mise en examen, mais Stéphane Richard était son directeur de cabinet. Au cours d'un rendez-vous avéré à l'Elysée, ce proche de Nicolas Sarkozy aurait aussi fait état, avant de le démentir, d'instructions de la part de Claude Guéant, lorsqu'il était secrétaire général. Ce dernier est-il la prochaine cible des juges ? Tous ceux qui rêvent de voir l'étau se resserrer autour de Nicolas Sarkozy peinent en revanche à établir les raisons qui l'auraient conduit à prendre tant de risques pour aider Bernard Tapie à obtenir 403 millions d'euros d'indemnités. L'enquête ne semble pas avoir avancé sur ce point. Bernard Tapie n'était a priori pour Nicolas Sarkozy ni un soutien politique déterminant ni un rival dangereux. ccornudet@lesechos.fr

en bref

Le prix des cigarettes augmentera bien le 1^{er} juillet

SANTÉ — Le prix des paquets de cigarettes pourrait augmenter de « 30 à 40 centimes » dès le 1^{er} juillet, selon la ministre de la Santé, Marisol Touraine. La nouvelle augmentation de la fiscalité sur le tabac « va intervenir début juillet » et les fabricants pourraient relever leurs prix en conséquence d'au moins 20 centimes. La ministre a ensuite tempéré son annonce, précisant que « la mise en œuvre de l'augmentation des prix du tabac est toujours en cours de négociation à Bercy avec les cigarettiers ». Les hausses de prix sont homologuées par le ministère du Budget.

CDI intérimaire : la négociation entre patronat et syndicats compromise

EMPLOI — L'accord de janvier sur l'emploi avait exonéré l'intérim d'une surcotisation chômage à condition que les partenaires sociaux de la branche s'accordent sur la création d'un contrat à durée indéterminée dans l'intérim d'ici à fin juin. La négociation apparaît compromise. Les nouvelles propositions transmises hier par le patronat aux syndicats sont très loin du compte pour ces derniers. « La distance avec les demandes des organisations syndicales est telle qu'il est assez difficile d'envisager d'aboutir », a déclaré aux « Echos » Gilles Desbordes, le secrétaire général de la fédération des services CFDT.

LesEchos SUR radio classique

« LE TON DE L'ÉCONOMIE »

À 7H45 SUR 1011 DU LUNDI AU VENDREDI
TOUTES LES FRÉQUENCES SUR WWW.RADIOCLASSIQUE.FR

Autoentreprise : la réforme adoucie mais maintenue

- Le statut sera limité à deux ans au-delà de 19.000 euros de chiffre d'affaires.
- La réforme va intégrer aussi des mesures assouplissant le régime des TPE.

ENTREPRISES

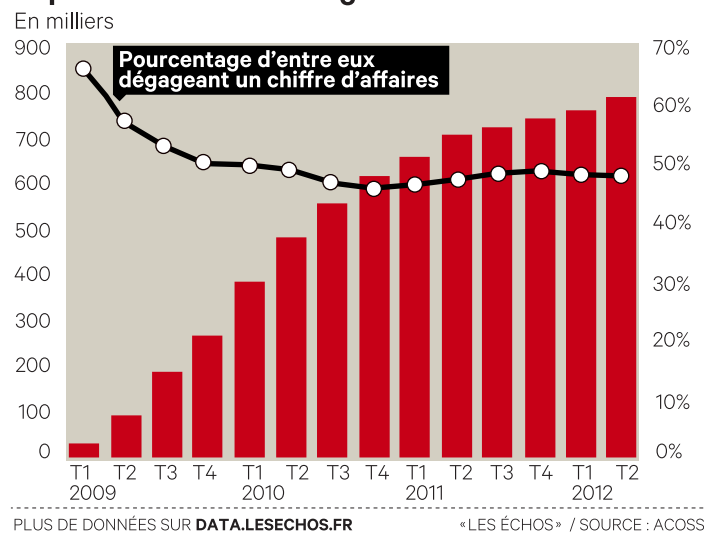
Marion Kindermans
mkindermans@lesechos.fr

Matignon a tranché. Après plusieurs annonces contradictoires qui avaient entretenu la confusion ces dernières semaines, le Premier ministre a fixé les contours de la réforme de l'autoentrepreneuriat, soumise hier matin en Conseil des ministres.

Sylvia Pinel, la ministre de l'Artisanat en charge du dossier, a dû lâcher du lest. Exit la stricte séparation entre activité complémentaire et activité secondaire. Oublié également le seuil de chiffre d'affaires à 10.000 euros pour les activités secondaires, réclamé par les artisans pour mettre fin à « la concurrence déloyale », proposé fin mai par la ministre.

Un seuil intermédiaire de chiffre d'affaires annuel va néanmoins bel et bien être ajouté : à 19.000 euros pour les services (artisanat et professions libérales) – et 47.500 euros dans le commerce – pour « détecter les entrepreneurs en croissance », justifie le gouvernement. Le montant de 19.000 euros équivaut à un SMIC brut avec les charges (90 % des autoentreprises qui dégagent du chiffre d'affaires gagnent moins que le SMIC). En dessous de ce montant, les avantages restent inchangés et illimités. En revanche, dans le cas où le chiffre d'affaires est supérieur à 19.000 euros deux années consécutives, le créateur d'entreprise bascule dans le régime classique. Sylvia Pinel a annoncé une période de transition permettant de lisser les cotisations sociales afin d'éviter « tout choc sur la trésore-

Le nombre d'autoentrepreneurs depuis la création du régime



rie ». « Un accompagnement renforcé sera proposé, avec un premier rendez-vous dans les six mois suivant le dépassement du seuil », a-t-elle ajouté, indiquant qu'un groupe de travail avec les acteurs concernés (CCI, experts-comptables, Pole emploi, etc.) sera mis en place. Mais ce sera payant, Bercy évoquant la nécessité d'élaborer une offre aux tarifs attractifs. Par ailleurs, l'encadrement sera renforcé avec l'obligation d'assurances et de qualifications professionnelles. Les mesures prendront effet au 1^{er} janvier 2015.

Vœux de réconciliation
La réforme ne s'arrête pas là. Face à un mouvement de contestation qui a pris de l'ampleur parmi les créateurs d'entreprise, le gouvernement a annoncé hier des mesures « de soutien à l'entrepreneuriat indivi-

Un double plafond

- A l'heure actuelle, le plafond de chiffres d'affaires se situe à **32.600 euros** pour les services et à **81.500 euros** dans le commerce. Au-delà, l'autoentrepreneur bascule dans un régime classique.
- A ces seuils maximum s'ajouteront désormais des seuils intermédiaires. Dans les services, en cas de chiffre d'affaires supérieur à **19.000 euros** deux années de suite, l'autoentrepreneur devra changer de statut.
- Dans le commerce, le seuil intermédiaire s'établira à **47.500 euros**. Le régime comprendra donc un double plafond d'activité.

duel ». « Il s'agit en fine de rapprocher les régimes des entreprises individuelles classiques de celui des autoentrepreneurs », décrypte l'entourage de la ministre. L'objectif est de coller avec « le choc de simplification » prôné par François Hollande et sa main tendue aux entreprises. Bercy promet un « chantier de modernisation des régimes juridiques, fiscaux et sociaux des TPE ». Les premières pierres ont été posées hier : la convergence des cotisations foncières des entreprises (CFE) va être opérée, et l'exonération de cotisation forfaitaire minimale pour la maladie sera doublée. « Les TPE, les artisans, les commerçants, les autoentrepreneurs seront réconciliés », a appelé de ses vœux Sylvia Pinel.

Pas sûr qu'ils soient du même avis. La très critique Union professionnelle artisanale (UPA), qui réclamait une réforme radicale, a certes adouci son discours. L'organisation s'est félicitée que ces mesures permettent de « réduire les inégalités de traitement entre le régime de droit commun des entreprises et celui des autoentrepreneurs ». Mais le secteur du bâtiment et les autoentrepreneurs restent très critiques (lire ci-dessous). Les pressions seront fortes lorsque le projet de loi sera débattu au Parlement à l'automne.



À NOTER
Des représentants des autoentrepreneurs ont été reçus hier matin par Nicolas Sarkozy dans ses bureaux parisiens.

Lire l'éditorial
d'Etienne Lefebvre
Page 11

3 QUESTIONS À...
GRÉGOIRE LECLERCQ

Porte-parole du Collectif de défense des autoentrepreneurs et président de la Fédération des autoentrepreneurs

« L'idée d'un seuil est absurde »



Propos recueillis par
Marion Kindermans

- Les arbitrages de Matignon vont-ils plutôt dans le bon sens ?

Oui, mais ce n'est qu'une demi-victoire. Nous reconnaissons que, sur les derniers arbitrages, Matignon a finalement pris en compte notre mobilisation. Mais nous ne sommes pas satisfaits pour autant. L'idée d'un seuil est absurde. On ne plafonne pas le revenu des grands patrons, mais on plafonne celui des petits revenus ! Le chiffre d'affaires global réalisé entre la tranche des 19.000 euros et des 32.600 euros, qui est le seuil actuel, représente environ 1 milliard d'euros. Cette réforme va faire perdre ce milliard car une partie de ceux qui dépassent 19.000 euros au bout de deux ans iront vers le travail au noir pour éviter les charges de l'entreprise en régime de droit commun.

- La réforme prévoit de renforcer l'accompagnement. C'est ce que vous réclamiez... Nous attendons de voir les effets de ces annonces dans la pratique. Car c'est un chantier énorme qui s'annonce. Rassembler tous les acteurs de la formation autour de

mesures communes sera très difficile. Et cette ingénierie va devoir être financée. Je regrette que la ministre, Sylvia Pinel, n'ait pas évoqué une seule fois la question du financement de cette offre de formation.

- Allez-vous continuer votre mobilisation, vous les organisations de défense des autoentrepreneurs et les « poussins » ?

Oui, nous restons mobilisés. Il faut rester vigilant pour que la réforme ne soit pas durcie pendant les discussions à l'Assemblée nationale. La pression des artisans sera forte pour que les parlementaires modifient à la baisse le plafond et la limitation dans le temps. Cela vaut le coup de continuer notre mouvement. La preuve : le plafond intermédiaire de chiffre d'affaires a évolué. Il est passé de 10.000 euros à 19.000 euros en quelques semaines. Nous espérons qu'au final il puisse atteindre 24.000 euros, qui est le seuil au-delà duquel il n'y a en réalité plus d'intérêt à rester autoentrepreneur. Si la pétition des « poussins » a remporté un vif succès, avec déjà 100.000 signatures, nous allons passer à d'autres types d'actions. ■

3 QUESTIONS À...
PATRICK LIEBUS

Président de la Capeb (artisans du bâtiment)

« La réforme est une machine à fabriquer du travail au noir. »



Propos recueillis par
Derek Perrotte

- Etes-vous satisfait de la réforme annoncée ?

Absolument pas. Sur le fond, elle ne résout en rien les problèmes de concurrence déloyale. Les deux seuls points positifs sont la limitation à deux ans et l'obligation de qualification et d'assurances imposée aux autoentrepreneurs – si elle est vraiment contrôlée. Et encore, ce second point est incomplet : les artisans du bâtiment ont des obligations de formation des salariés pour les travaux touchant à l'amiante, l'électricité ou le gaz que n'auront pas les autoentrepreneurs, avec les risques pour la sécurité des biens et des personnes que cela comporte.

- Mais le seuil de 19.000 euros ne limitera-t-il pas cette concurrence déloyale ?

Bien sûr que non ! Il est trop élevé et, surtout, quel autoentrepreneur jouera le jeu, alors qu'il n'y aura aucun intérêt ? La seule conséquence, c'est qu'il va déclarer son chiffre d'affaires jusqu'à ce plafond, puis travaillera ensuite au noir pour ne pas perdre les avantages liés au statut. La réforme est une machine à fabriquer du travail dissimulé !

- Quelles conséquences craignez-vous sur votre activité ? Quelles suites entendez-vous donner au dossier ?

C'est simple : beaucoup d'artisans vont devoir mettre la clef sous la porte. Comment lutter contre des autoentrepreneurs qui n'ont pas de TVA à payer ? L'artisanat du bâtiment, c'est plus de 1 million d'actifs, 77 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel et on lui met des semelles de plomb ! Ce n'est pas comme cela que nous allons pouvoir signer des contrats de génération et continuer à être moteur pour la formation des jeunes, alors que nous accueillons 80 % de l'ensemble des apprentis. On marche sur la tête, alors que, ces dix prochaines années, il y a un potentiel de 180.000 emplois dans le secteur pour compenser les départs à la retraite. Quant aux suites à donner, nous verrons. J'essaie depuis des mois de calmer les troupes en leur assurant que nous allons trouver une solution. Désormais, le gouvernement ne doit pas s'y tromper : le sentiment de colère va l'emporter sur celui de résignation. C'est bien beau d'écouter les pigeons, les poussins ou je ne sais quel volatile, mais il serait grand temps de nous entendre aussi. ■

Les Ateliers Haute Couture Dior
30, Avenue Montaigne, Paris

|| HAVAS WORLDWIDE PARIS

*Les Journées
Particulières*
DANS LES COULISSES DU RÊVE

LVMH

VOUS INVITE DANS 40 LIEUX D'EXCEPTION
ÉDITION 2013 : LES 15 ET 16 JUIN

LESJOURNEESPARTICULIERES.FR

LES LECTEURS

JUSTICE

Affaire Tapie : Stéphane Richard fragilisé après sa mise en examen

- Le patron d'Orange est soupçonné d'« escroquerie en bande organisée ».
- La question de son maintien à son poste est posée.

Joël Cossardeaux
jcossardeaux@lesechos.fr

Nouvelle réplique, et de forte magnitude, dans la tellurique enquête sur l'arbitrage du litige qui a opposé Bernard Tapie au Crédit Lyonnais jusqu'en 2008. Stéphane Richard, le PDG d'Orange, a été mis hier en examen. La qualification retenue par le parquet de Paris ne s'embarrasse pas de circonlocutions : « escroquerie en bande organisée ».

Les termes signifiés par les juges à Stéphane Richard, qui l'ont entendu à l'Hôtel-Dieu, où il se remettait de quarante-huit heures de garde à vue, sont les mêmes que ceux choisis pour Pierre Estoup. Mis en examen depuis le 29 mai dernier, ce magistrat est l'un des trois « juges arbitres » désignés par le pouvoir précédent pour régler le contentieux entre la banque et l'homme d'affaires. Un règlement obtenu au prix fort – 403 millions d'euros – à propos duquel la justice soupçonne des irrégularités. Le nom de Stéphane Richard, à l'époque directeur de cabinet de Christine Lagarde, ministre de l'Économie de Nicolas Sarkozy, est rapidement apparu

dans ce dossier. Tard dans la soirée, Jean-François Rocchi, l'ancien président du CDR (Consortium de réalisation), la structure chargée de liquider le passif du Crédit Lyonnais, a aussi été mis en examen.

La justice cherche en effet à savoir sur quoi se fonde la décision de l'actuelle directrice du Fonds monétaire international (FMI), citée comme témoin assisté dans cette affaire, de recourir à un tribunal arbitral. Pendant deux jours, les enquêteurs de la brigade financière ont interrogé Stéphane Richard, un proche du président Sarkozy, sur le rôle exact qu'il a joué dans le choix de cette instance relevant du droit privé pour une affaire touchant aux intérêts de l'État. L'actuel patron d'Orange a été également pressé de s'expliquer sur la façon dont ses trois juges ont été désignés. L'impartialité de l'un d'entre eux, Pierre Estoup, étant désormais en cause.

Ce travail de mise au clair s'imposait d'autant plus que Stéphane Richard, avant d'être entendu par la police judiciaire, a beaucoup varié dans ses déclarations. Tour à tour, le patron d'Orange a assuré qu'il n'y avait eu « ni ordre, ni instruction, ni

pression particulière » de l'Élysée, mais aussi, selon « Le Canard enchaîné », soutenu le contraire en évoquant une instruction transmise par Claude Guéant, alors secrétaire général de la présidence de la République. Des propos démentis par Stéphane Richard. L'ancien bras droit de Nicolas Sarkozy pourrait bien avoir, lui aussi, à s'expliquer très prochainement. S'il n'a pas été encore entendu par les enquêteurs dans cette affaire, son domicile et son bureau ont d'ores et déjà fait l'objet d'une perquisition.

Matignon veut tirer les « conséquences »

Réagissant à sa mise en examen, le patron d'Orange s'est déclaré « confiant et combatif », selon son entourage. Son avocat a indiqué qu'il allait introduire un recours en annulation contre cette décision judiciaire. Celle-ci « n'a pas de conséquences sur ses responsabilités actuelles et il sera à son bureau demain matin », assurait hier un porte-parole d'Orange. Hier, aussitôt averti de la décision du juge, Matignon a annoncé qu'un conseil d'administration de l'opérateur historique de téléphonie se réunira



Réagissant à sa mise en examen, Stéphane Richard s'est déclaré « confiant et combatif », selon son entourage. Il sera à son bureau demain matin, selon un porte-parole d'Orange. Photo IP3 Press/MaxPPP

« Stéphane Richard fait fusible alors que Christine Lagarde, la ministre de l'Économie de l'époque, protégée par l'Élysée, n'est que « témoin assisté » dans l'instruction. »

FÉDÉRATION SUD
TÉLÉCOMMUNICATIONS

« dans les prochains jours » pour « décider des conséquences à tirer ». « A travers ses administrateurs, l'État fera alors valoir sa position en tant qu'actionnaire », a-t-on précisé dans l'entourage du Premier ministre.

Avant que la justice n'en décide, le ministre du Redressement productif, Arnaud Montebourg, avait déclaré au « Monde » qu'il serait « difficile » à Stéphane Richard « de rester », s'il était mis en examen. Avant de rengainer ses propos.

Lueur d'espoir pour le patron d'Orange, de nombreux patrons du CAC 40 ont déjà été mis en examen. Aucun n'y a laissé sa place.

Lire Le fait du jour
politique Page 2

Une épreuve que plusieurs PDG du CAC 40 ont déjà connue

Plusieurs PDG de grands groupes ont été mis en examen ces dernières années. Ils sont restés en poste, avant de bénéficier d'un non-lieu.

Stéphane Richard n'est pas le premier patron du CAC 40 à être mis en examen. Plusieurs grandes figures des affaires ont connu le même genre de mésaventure en France depuis quinze ans avec à la clef des non-lieux. Seule différence – de taille –, ils étaient mis en cause pour les activités de leur entreprise, quand Stéphane Richard, a, lui, maille à partir avec la justice à titre personnel pour d'anciennes fonctions à Bercy. Revue de détail.

● JEAN-LOUIS BEFFA

En septembre 1994, le PDG de Saint-Gobain est mis en examen pour « trafic d'influence aggravé ». Il est soupçonné d'avoir versé en 1988 un pot-de-vin de 4,4 millions de francs pour l'obtention d'un marché public passé par la municipalité de Nantes. Le non-lieu est requis en 1998.

● MARTIN BOUYGUES

En février 1997, le PDG du groupe Bouygues et Patrick Le Lay, PDG de TFI, sont mis en examen pour « abus de biens sociaux » dans le cadre de l'enquête sur d'éventuelles fausses factures dans le BTP en Ile-de-France. Ils bénéficient tous deux d'un non-lieu en juillet 2003.

● HENRI DE CASTRIES

En juin 2001, le président du directoire d'AXA est mis en examen pour « vol, escroquerie et blanchiment de capitaux aggravé » pour l'affaire PanEuroLife. La justice soupçonne les responsables de PanEuroLife d'avoir consciemment mis en place des mécanismes favorisant l'évasion fiscale en France. Le parquet de Paris requiert, le 14 septembre 2009, un non-lieu général.

● DANIEL BOUTON

En janvier 2002, le président de la

Société Générale est mis en examen pour « blanchiment aggravé » dans l'affaire de blanchiment entre la France et Israël qui a déjà valu à 6 cadres de la banque d'être mis en examen. L'affaire dite du « Sentier II » se clôt en décembre 2008 par la relaxe de la Société Générale et de son président Daniel Bouton.

● JEAN-MARIE MESSIER

En juin 2004, le PDG de Vivendi est mis en examen pour « manipulation de cours », « diffusion de fausses informations » et « abus de bien social ». Il est soupçonné par les magistrats d'avoir fait racheter massivement les actions de Vivendi Universal dans la foulée des attentats du 11 Septembre, à une période proscrite par la réglementation. Un non-lieu est requis en 2009.

● CHRISTOPHE DE MARGERIE

En juillet 2007, le patron de Total est mis en examen par le juge Philippe Courroye dans une affaire concernant un marché gazier en Iran signé en 1997. Le parquet a requis le 29 mai 2013 le renvoi en procès de Total pour « corruption d'agents publics étrangers » et celui de son patron pour la même qualification ainsi que pour « abus de biens sociaux ».

● NOËL FORGEARD

En mai 2008, l'ex-coprésident d'EADS est mis en examen pour « délit d'initié » dans l'enquête sur des ventes massives d'actions, juste avant l'annonce des retards de production sur l'A380, en juin 2006. Il est blanchi par l'Autorité des marchés financiers (AMF) en décembre 2009.

● DIDIER LOMBARD

En juillet 2012, l'ex-PDG de France Télécom, auquel a succédé Stéphane Richard, est mis en examen pour « harcèlement moral » par le juge d'instruction parisien Pascal Gand, dans le cadre de l'enquête sur les suicides chez l'opérateur de télécommunications. L'enquête est toujours en cours. ■



Président du directoire d'AXA, Henri de Castries est mis en examen en juin 2001. Photo AFP



Le patron de Total, Christophe de Margerie, a été mis en examen en juillet 2007. Photo Sipa



Ex-PDG de France Télécom, Didier Lombard est mis en examen en juillet 2012. Photo AFP

Les petits polars du Monde

2€
LE LIVRE

Dès jeudi 13 juin,
le volume n° 1
Hostiles
de Franck Thilliez,
illustré par
Dominique Corbasson

Chaque jeudi,
une nouvelle inédite dans tous les kiosques

- | | | | |
|--|---|---|--|
| 1. 13/06 FRANCK THILLIEZ
DOMINIQUE CORBASSON
<i>Hostiles</i> | 4. 04/07 CARYL FÉREY
CHARLES BERBERIAN
<i>Chérie noire</i> | 8. 01/08 JEAN-BERNARD POUY
FLORENCE CESTAC
<i>Plein le dos</i> | 11. 22/08 PATRICK PÉCHEROT
JOE PINELLI
<i>Dernier été</i> |
| 2. 20/06 DIDIER DAENINCKX
LOUSTAL
<i>Voiles de mort</i> | 5. 11/07 MARC VILLARD
JEAN-CHRISTOPHE CHAUZY
<i>La Cavale de Lina</i> | 9. 08/08 CHRISTIAN ROUX
ANTHONY PASTOR
<i>Dix doigts dans l'engrenage</i> | 12. 29/08 BRIGITTE AUBERT
MAX CABANES
<i>Boulevard du Midi</i> |
| 3. 27/06 JEAN VAUTRIN
BARU
<i>Monsieur Meurtre</i> | 6. 18/07 MARIN LEDUN
GÖTTING
<i>Que ta volonté soit faite</i> | 10. 15/08 ANNE SECRET
JEAN-PHILIPPE PEYRAUD
<i>Le Machiniste</i> | 13. 05/09 ROMAIN SLOCOMBE
JEAN-CLAUDE DENIS
<i>Hématomes</i> |
| | 7. 25/07 ALEXANDRA SCHWARTZBROD
MILES HYMAN
<i>Ava et Marilyn</i> | | |



* Les volumes de la collection sont vendus successivement, chacun pendant une semaine, au prix de 2 € en plus du Monde. Chaque élément peut être acheté séparément, à la Bibliothèque du Monde, 80, bd Auguste-Blanqui, 75013 Paris. Voir conditions en magasin. Offre réservée à la France métropolitaine, sans obligation d'achat du Monde et dans la limite des stocks disponibles. Visuels non contractuels. Société editrice du Monde, RCS Paris 433 891 850. © Blaz Kurek - Fotolia.com © SNCF - © Polier, Coordination J&S System.



Orange espère sauver la tête de son patron

Le conseil d'administration devrait se réunir en début de semaine prochaine pour « décider des conséquences à tirer ».

Guillaume de Calignon
gcalignon@lesechos.fr
et Solveig Godeluck
sgodeluck@lesechos.fr

« Stéphane Richard sera à son bureau demain matin, il est fatigué, mais combatif, et serein. » Chez Orange, hier après la mise en examen du PDG, le message était : circulez, il n'y a rien à voir. Il ne s'agit que d'un acte de procédure, permettant d'avoir accès au dossier et de se défendre. Le juge n'ayant pas exigé la mise en place d'un contrôle judiciaire, Stéphane Richard peut voyager et rencontrer ses contacts professionnels. « Rien ne change, nous allons reprendre le travail puisqu'il n'est empêché en rien par cette mise en examen », a expliqué aux « Echos » Gervais Pellissier, le numéro deux du groupe. « C'est un mauvais moment à passer,

il faut attendre la fin de l'orage médiatique », renchérit-on chez Orange, en rappelant que de nombreux patrons ont continué à exercer leurs fonctions après leur mise en examen.

Schéma de succession

Pourtant, la réaction de Matignon, qui a annoncé hier la réunion prochaine d'un conseil d'administration d'Orange, a fait l'effet d'un coup de tonnerre chez l'opérateur historique. Ce conseil, qui se tiendra probablement lundi prochain, a pour but de « faire le point » et de « décider des conséquences à tirer », a déclaré Matignon. Avant d'ajouter que l'Etat « fera valoir sa position » à travers ses administrateurs (3 sur 13) et en tant qu'actionnaire à 27 % du groupe. Qu'est-ce à dire ? S'il semble qu'aucune position n'ait été arrêtée hier, la tonalité des propos de Matignon n'est pas rassurante pour l'avenir de Stéphane Richard. L'Etat, partie civile dans l'affaire Tapie, va certes chercher à défendre ses intérêts, mais il n'a en théorie pas le pouvoir à lui seul de faire basculer le



Au sein du groupe, Stéphane Richard bénéficie du soutien de nombreux salariés.
Photo Eric Piermont/AFP

conseil. Jusqu'à présent, François Hollande avait expliqué qu'il ne chercherait pas à obtenir la démission de Stéphane Richard, pas plus que celle de Christine Lagarde. Arnaud Montebourg avait d'ailleurs dû modérer ses propos après avoir affirmé qu'il serait « difficile » pour le PDG de « rester » s'il était mis en examen. « On aurait bien aimé éviter une

nouvelle crise dans une entreprise qui en a connu plusieurs au cours des dernières années », se lamentait-on au gouvernement hier. De son côté, Pierre Moscovici, ministre de l'Economie, a indiqué que « les représentants de l'Etat au conseil d'administration se détermineront par rapport au seul intérêt de l'entreprise ».

« Les représentants de l'Etat au conseil d'administration se détermineront par rapport au seul intérêt de l'entreprise. »
PIERRE MOSCOVICI

valoir la dimension « morale » de l'affaire. Peut-être l'Etat doit-il être plus exigeant que les investisseurs privés lorsqu'il s'agit du PDG d'un grand groupe avec une forte participation étatique. Mais il est vrai que Louis Schweitzer, mis en examen en 1995 dans l'affaire du sang contaminé, a continué à exercer ses fonctions de PDG de Renault.

Au sein de France Télécom, s'il semble que Stéphane Richard bénéficie du soutien de nombreux salariés, certains ne sont plus sur cette longueur d'onde. Le syndicat SUD a demandé sa tête. « Le motif est extrêmement grave et [...] on voit mal comment une telle mise en examen est compatible avec la direction de l'entreprise. » La CGT, qui dispose d'un siège au conseil d'administration, a tenu à se désolidariser du PDG. Le syndicat, « non seulement ne soutient pas la stratégie de la direction de France Télécom, mais la conteste ». Quant aux administrateurs, ils n'ont pas encore étudié de schéma de succession. Une nouvelle fois, le gouvernement décidera. ■

3 QUESTIONS À...
MARIE-ANNE FRISON-ROCHE
Professeur de droit économique à Sciences Po



« L'Etat ne peut démettre seul le président d'Orange »

Propos recueillis par **Henri Gibier**
hgibier@lesechos.fr

Esroquerie en bande organisée, les termes paraissent particulièrement forts. Est-ce que cela laisse entendre que d'autres mises en examen vont suivre ?

Cette qualification pénale est « forte », puisque l'esroquerie, qui est le fait d'obtenir la remise d'une somme d'argent grâce à des manœuvres, est ici renforcée par la circonstance aggravante de « bande organisée ». Cela accroît la peine encourue (5 ans de prison et 1 million d'amende). Pour être en « bande », notion assez floue, il faut au moins être deux. Il y a déjà deux mises en examen, celle d'un des arbitres (Pierre Estoup) et celle de Stéphane Richard. Mais la mise en examen ne signifie pas la culpabilité : la présomption d'innocence est le cœur de notre Etat de droit. Ainsi, il est possible que ces deux personnes bénéficient ensuite d'une annulation de mise en examen ou d'un non-lieu. Ou que d'autres personnes soient effectivement mises en examen. Nous verrons.

Il y a une jurisprudence pour les ministres mis en examen qui les conduit généralement à démissionner. Compte tenu du caractère personnel du motif de sa mise en examen, cette règle s'applique-t-elle à Stéphane Richard ?

Le terme de « jurisprudence » n'est qu'une image. Il s'agit plutôt d'une pratique. Elle n'est donc pas contraignante. Même pour les ministres, cette pratique varie. Par exemple Ségolène Royal, mise en examen pour diffamation, ne démissionna pas. En outre, lorsqu'on quitte le seul

domaine de la pratique politique pour venir sur le terrain de la procédure pénale, la présomption d'innocence qui est le socle de la procédure pénale implique que l'on ne traite pas la personne comme si elle était coupable. Stéphane Richard, à propos duquel il existe donc des indices qui le relient à des faits qui pourraient justifier la qualification d'esroquerie en bande organisée, est innocent tant qu'un jugement ne l'a pas déclaré coupable.

Par ailleurs, sur le terrain du droit des sociétés, le conseil d'administration peut se réunir et les administrateurs ont le pouvoir de demander des comptes à leur président. Mais il s'agit d'une entreprise privée et l'Etat, n'étant propriétaire que de 27 % du capital, ne peut pas démettre seul le président. Certes, l'on pourrait soutenir qu'il y aurait comme une « obligation morale » qui pèserait sur celui-ci de le faire. Mais il est présumé innocent de l'esroquerie dont les juges ont retenu la qualification. En outre, ses fonctions actuelles n'ont pas de rapport avec ses fonctions à l'époque des faits examinés... Cette étonnante étanchéité justifie son maintien.

S'est-on rapproché, au cours des derniers jours, d'une remise en cause de l'arbitrage rendu dans l'affaire Tapie ?

Nous en sommes ici au stade des conjectures et tout doit être mis au conditionnel, car l'on ne sait pas qui a fait quoi. La justice est lente, le début du contentieux entre le Crédit Lyonnais et Bernard Tapie remonte à 1992, et cette lenteur est normale car les juges n'avancent que sur des faits avérés. Mais si cette procédure pénale fait apparaître des preuves d'une esroquerie impliquant plusieurs personnes, ce qui pour l'instant n'est pas établi mais ce qui est l'enjeu même de l'instance pénale, alors ces faits nouveaux vont servir de « munitions ». L'Etat, surtout s'il se constitue partie civile, va pouvoir recueillir des preuves et attaquer la sentence, voire le contrat d'arbitrage lui-même, dans un recours en révision. Mais n'oublions pas qu'il est rarissime que la révision d'un acte juridictionnel, catégorie à laquelle appartient la sentence arbitrale, soit ordonnée. ■

INVESTIR EN PÉRIODE DE CRISE ?



PENDANT CE TEMPS À LAVAL

ON MOBILISE TOUS NOS RÉSEAUX POUR LA RÉUSSITE DE VOS PROJETS

Sur le territoire de l'agglomération de Laval, l'accompagnement de projets, c'est du concret et du travail d'équipe. Cela ne passe pas uniquement par des dispositifs financiers mais aussi par une offre foncière, des mises en relation, une aide aux recrutements et à la formation... La preuve que cela fonctionne ? Notre taux de chômage est parmi les plus faibles de France et la création d'entreprises y est dynamique. Sans parler de la qualité de notre industrie reconnue à l'international. Etouffés ? Venez nous parler de vos projets !



Soutenu par tous ses partenaires locaux, MANN+HUMMEL France, équipementier automobile, filiale du groupe allemand MANN+HUMMEL, investit pour faire de son usine lavalloise un pôle d'excellence mondial.



WWW.LAVAL-DEVELOPPEMENT.FR

SUR LE WEB

- Dossier spécial, diaporama, vidéos... Plus d'informations sur l'affaire Tapie sur lesechos.fr

Accusé de masquer l'ampleur du déficit, Bercy joue la transparence sur les recettes

BUDGET

Fin mai, les rentrées de TVA progressent de 1,5 %, les recettes fiscales de 6,8 milliards d'euros.

L'UMP craint néanmoins toujours un sérieux dérapage du déficit 2013.

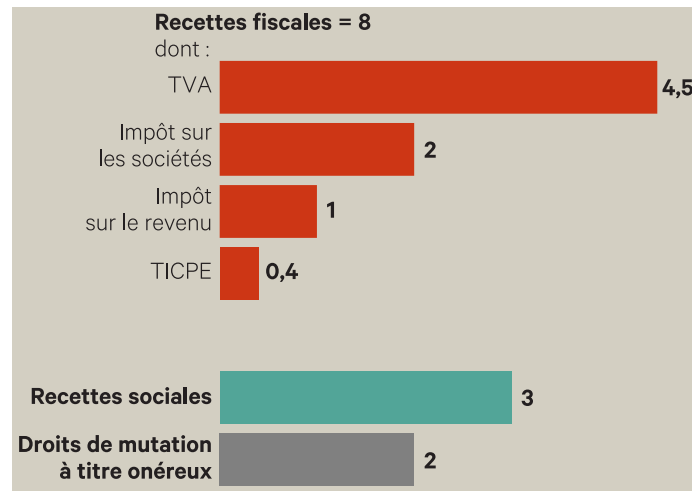
Depuis plusieurs jours, l'opposition accusait le gouvernement de masquer l'ampleur de la dégradation des comptes publics, en particulier après la publication, vendredi dernier, d'une situation mensuelle budgétaire de l'Etat inquiétante. Les parlementaires UMP (Gilles Carrez, Valérie Pécresse, Eric Woerth, etc.) réclament d'urgence un collectif budgétaire pour « faire la vérité des chiffres ».

Bernard Cazeneuve en a donné un certain nombre, hier, devant la commission des Finances de l'Assemblée. Auditionné sur la loi de règlement 2012, il a surtout parlé de... 2013. « Nous ne cacherons jamais la réalité budgétaire », a-t-il entamé, en appelant l'opposition à ne pas lui faire de « mauvais procès ». Le ministre du Budget a détaillé les moins-values de recettes ayant conduit, dans le cadre du programme de stabilité d'avril, à un déficit public 2013 anticipé à 3,7 % de PIB et non plus 3 %.

8 milliards de moins-values
Celle-ci intègre une anticipation de recettes inférieures de 14 milliards d'euros par rapport à ce qui était prévu à l'automne : 8 milliards de moins-values fiscales (dont 4,5 milliards pour la TVA, 2 milliards pour l'impôt sur les

Les principales moins-values de recettes attendues par Bercy en 2013

En milliards d'euros



« LES ÉCHOS » / SOURCE : MINISTÈRE DU BUDGET

sociétés et 1 milliard pour l'impôt sur le revenu), « près de 3 milliards » de moins-values de recettes pour les régimes sociaux et 2 milliards de droits de mutation en moins pour les collectivités.

Côté dépenses, Bercy affirme vouloir tenir tous les objectifs. Un poste est même attendu en amélioration : la charge de la dette devrait être minorée de « près de 1 milliard d'euros ». L'entourage du ministre précisait hier que l'économie serait de 700 millions. Le déficit de l'Etat atteindrait au total 68,7 milliards d'euros fin 2013, au lieu des 61,5 milliards attendus en loi de Finances initiale. La prévision de déficit 2013 de la Sécurité sociale a aussi été revue en hausse de près de 3 milliards la semaine dernière.

Bernard Cazeneuve reconnaît néanmoins que ces chiffres sont aujourd'hui optimistes, en raison en particulier des faibles rentrées

de TVA. L'opposition estime que le déficit public 2013 sera très supérieur à 3,7 % de PIB. Mais le ministre du Budget a annoncé que les rentrées de TVA à fin mai étaient en hausse de 1,5 % (sur cinq mois), alors qu'elles étaient en repli de 2,3 % fin avril. « L'aléa baissier me semble limité », a-t-il conclu. Les recettes fiscales de l'Etat sont globalement en hausse de 6,8 milliards à la fin mai, alors qu'elles étaient quasiment stables un mois plus tôt.

Le président de la commission, Gilles Carrez (UMP), continue néanmoins de réclamer un collectif budgétaire. Outre la faiblesse des rentrées de TVA, il pointe les risques de moins-values d'impôt sur les sociétés, le budget 2013 ayant été bâti sur des prévisions ambitieuses. Le rendement de nombreuses mesures (telles que le coup de rabot sur la défiscalisation des intérêts) est très incertain, juge-t-il. — E. L.

Les EchosÉTUDES

Découvrez les dernières sorties d'études des Echos !

AGROALIMENTAIRE - DISTRIBUTION



- L'avenir des produits régionaux, du « made in France » et des circuits courts dans l'alimentaire

BANQUE - ASSURANCE



- Quel avenir pour le modèle bancaire français ?

BIENS DE CONSOMMATION



- Les mutations de la distribution des aides auditives à l'horizon 2015

ENERGIE - ENVIRONNEMENT



- Les stratégies de vente des fournisseurs d'énergie de chauffage en France
- L'avenir du Facilities Management en France

LUXE - MODE - BEAUTÉ



- La mutation du marché de la bijouterie de luxe et de la haute joaillerie
- Les mutations du marché mondial de la maroquinerie de luxe

PHARMACIE - SANTÉ



- Le visiteur médical connecté
- Les perspectives du marché et de la distribution de l'automédication
- Marketing digital : quelles stratégies pour les laboratoires pharmaceutiques en France ?

SANITAIRE - MÉDICO-SOCIAL



- Mutations et perspectives du marché français des compléments alimentaires
- Les perspectives du marché français de l'autodiagnostic
- Le marché des crèches en France

TRANSPORT - LOGISTIQUE

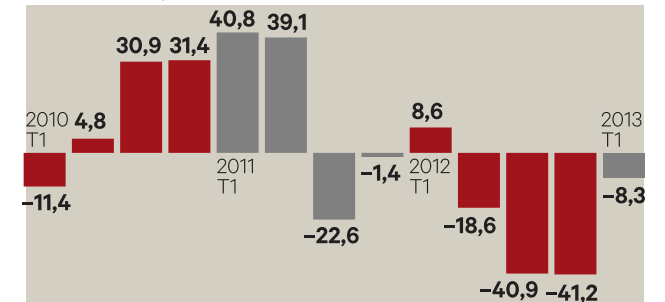


- Supply Chain du e-commerce : perspectives et enjeux à l'horizon 2016

Début 2013, moins de destructions d'emplois que prévu

Evolution de l'emploi salarié dans le secteur marchand

Données CVS, en milliers



PLUS DE DONNÉES SUR DATA.LESECHOS.FR

« LES ÉCHOS » / SOURCE : INSEE

EMPLOI

8.300 postes perdus dans le secteur marchand, selon l'Insee, début 2013.

ont été créés (+ 2,6 %) dans l'intérim. C'est la première hausse depuis la mi-2011 de ce qui est considéré comme un indicateur précoce d'évolution du marché du travail.

Grande prudence

La bonne surprise des données publiées hier par l'Insee concerne les services, hors travail temporaire. Les effectifs y ont progressé de 10.900 sur le trimestre, après une perte de 22.700 postes au quatrième trimestre. Au total, la prévision de l'Insee d'une suppression de 73.000 postes marchands au premier semestre apparaît aujourd'hui plutôt pessimiste.

Mais il faut rester d'une grande prudence. Il est ainsi trop tôt pour parler d'un retournement de l'intérim. Sur un an, les pertes d'emplois dans le travail temporaire atteignent encore 41.800. Elles ont représenté 38 % des destructions de postes comptabilisées. Surtout, les données de l'Acoss, la caisse du réseau des Urssaf, également publiées hier (avec un champ statistique un peu différent), ne font pas état d'une reprise dans l'intérim au premier trimestre (-1,4 %).

Par ailleurs, les chiffres du chômage publiés chaque mois font état d'une forte dégradation du marché du travail depuis le début de 2013. Quelque 100.000 demandeurs d'emploi supplémentaires n'ayant pas du tout travaillé dans le mois ont été enregistrés au premier trimestre, et même 139.000 entre janvier et avril. Ces statistiques ne montrent aucun ralentissement dans le flux des entrées à Pôle emploi ni aucune accélération des sorties. ■

L'emploi dans les services a recommencé à progresser.

Leïla de Comarmond
lcomarmond@lesechos.fr

Le début de l'année a été moins calamiteux en matière d'emploi qu'annoncé il y a un mois. L'Insee a révisé hier le nombre de destructions d'emplois salariés au premier trimestre. Alors qu'un premier chiffre donnait quelque 20.000 destructions de postes (« Les Echos » du 15 mai), l'économie française n'aurait en définitive perdu « que » 8.300 emplois, hors agriculture. Un quatrième trimestre d'affilée de baisse, certes, mais une baisse cinq fois moindre qu'au dernier trimestre 2012.

Un résultat surprenant au vu de la récession enregistrée. D'autant que, si la production industrielle a résisté au premier trimestre, la correction statistique ne concerne pas l'industrie. L'emploi a continué à s'y réduire, avec une perte de 11.800 postes sur le trimestre. La construction continue elle aussi à perdre des postes.

EUROSTAF devient LES ECHOS ETUDES

Les EchosÉTUDES

Retrouvez toutes les études sur lesechos-etudes.fr

Réforme des retraites : un « compte-temps » pour les carrières pénibles

PROTECTION SOCIALE

Le gouvernement met en avant la question de la pénibilité.

Les partenaires sociaux intéressés par l'idée de compte-temps de Yannick Moreau.

Vincent Collen
vcollen@lesechos.fr

Soucieux de présenter « une réforme des retraites de gauche », le gouvernement réfléchit à la meilleure façon de tenir compte de la pénibilité de certaines carrières. Ce serait une façon d'atténuer les mesures forcément

difficiles à faire accepter qui seront prises par ailleurs : allongement de la durée de cotisation, pénalisation probable du niveau de vie des retraités... Ce serait aussi un moyen de se démarquer des réformes des retraites mises en œuvre par la droite. Le Parti socialiste avait violemment attaqué Nicolas Sarkozy sur le sujet de la pénibilité en 2010.

Le rapport de la conseillère d'Etat Yannick Moreau, qui sera remis demain à Jean-Marc Ayrault, proposera des pistes pour mieux tenir compte des carrières pénibles. Certaines d'entre elles ont été présentées aux partenaires sociaux, que Yannick Moreau a reçus la semaine dernière. La mesure phare serait la mise en place d'un « compte-temps » pour les salariés exposés à des facteurs de pénibilité.

Une durée d'exposition au travail de nuit ou à des produits toxiques

permettrait au salarié d'accumuler des droits sur ce compte, qu'il pourrait consommer de trois façons différentes, a expliqué la conseillère d'Etat aux partenaires sociaux. « Il pourrait les utiliser soit pour sortir du travail pénible, grâce à une formation qui lui permettrait de changer de poste, soit pour réduire son activité, en passant au temps partiel, soit encore en avançant son départ à la retraite », détaille Philippe Pihet (FO). Sur le principe, la plupart des syndicats et même le patronat pourraient approuver un tel dispositif. « En s'y prenant bien, on pourrait peut-être les mettre d'accord », veut-on croire au sein du gouvernement, où l'on travaille sur le projet.

La population concernée est très large

Encore faut-il fixer les contours précis d'une telle réforme. Le plus con-



Les contours précis de la réforme des retraites sont loin d'être fixés. Les facteurs d'exposition aux tâches pénibles restent à définir. Photo Jan Michael Hosan/Fotogloria-Réa

trouvé reste à faire. Quels facteurs d'exposition retenir ? Travail de nuit, produits cancérigènes, port de charges lourdes, tâches répétitives... La liste est longue, et tous ne pourront pas être mis au même plan. Et pour quelle compensation ? « Yannick Moreau a évoqué quatre mois de bonification pour la retraite pour une durée d'exposition de quinze ans. Ce n'est absolument pas la mesure du problème », critique Eric Aubin (CGT).

Le gouvernement observera de près l'impact budgétaire d'un tel dispositif. Même si l'essentiel du coût n'interviendrait pas avant plusieurs années, la population concernée est potentiellement très large. Plus du tiers (35 %) des personnes âgées de 50 ans à 59 ans ont été confrontées à au moins un facteur de risque pendant 15 ans ou plus, selon la Drees : travail de nuit, répétitif, physiquement exigeant, contact avec des produits nocifs.

Cette proportion monte à 43 % pour les artisans, commerçants et agriculteurs, et à 58 % pour les ouvriers.

En outre, la mise en place d'un compte-temps ne réglerait pas la question des salariés qui sont très proches de la retraite. La réforme de 2010 a prévu un départ anticipé au titre de la pénibilité, mais avec des critères très stricts qui font que la population concernée reste très faible : 5.400 personnes depuis la mise en place du dispositif en juillet 2011. ■

Rythmes scolaires : le flou persiste sur le financement

ÉDUCATION

L'Etat rechigne à financer seul l'aide pourtant promise aux communes.

Marie-Christine Corbier
mccorbier@lesechos.fr

La réforme des rythmes scolaires n'en finit pas de patiner. A un mois des vacances d'été, alors que les communes qui ont décidé de passer aux quatre jours et demi de classe en primaire dès septembre sont en train de recruter des intervenants pour organiser au mieux les nouvelles activités périscolaires, la question du financement de ces activités n'est toujours pas réglée.

dres que si l'ensemble des communes avait adopté la réforme dès 2013. Car seuls 20 à 25 % des élèves du public seront concernés par la semaine de quatre jours et demi dès la rentrée. L'effort financier lié au fonds, de 40 euros par enfant, n'est plus que de 28 millions d'euros. Loin des 250 millions de départ, donc. « Les moyens seront bien notifiés et versés en 2013 », rassure le cabinet du ministre de l'Éducation nationale, Vincent Peillon. Tout en indiquant qu'« un arbitrage est en cours à Matignon » pour savoir qui finance.

La CNAF finance les trois heures périscolaires

Selon nos informations, l'Éducation nationale financerait seule le fonds d'amorçage pour 2013 (28 millions d'euros) et le financement se ferait de concert avec la CNAF en 2014 (90 millions d'euros annuels, l'Éducation nationale en prendrait plus du tiers à sa charge). La CNAF versera en outre en 2014 les trois heures périscolaires liées à la réforme des rythmes – un financement supplémentaire réservé aux communes qui s'engageront dans un projet éducatif territorial dont le coût est estimé à 90 millions d'euros.

Car, comme l'a annoncé Jean-Marc Ayrault la semaine dernière, une deuxième enveloppe de 250 millions d'euros par an (sur cinq ans), disponible dès la rentrée prochaine, vise à « permettre l'organisation d'activités de qualité sur les nouvelles heures dégagées par la réorganisation de la semaine scolaire ». L'argent sera puisé sur le Fonds national d'action sociale (FNAS) de la CNAF. De quoi agacer un peu plus les communes qui se sont engagées dès 2013, à qui on avait expliqué qu'il n'y aurait pas d'aide financière en 2014...

Un autre souci lié aux rythmes vient des nouvelles règles d'encadrement en centre de loisirs, que le gouvernement a promis d'assouplir pour faciliter la tâche aux communes. La section sociale du Conseil d'Etat vient d'émettre un avis négatif sur le projet de décret. Le ministère de la Jeunesse et des Sports a préparé un nouveau texte qu'il pourrait re-présenter au Conseil d'Etat d'ici à la fin du mois. ■

28

MILLIONS D'EUROS

L'aide à verser à la rentrée aux communes passant à la semaine de classe de quatre jours et demi en primaire.

Les associations d'élus doivent être reçues cet après-midi au ministère de l'Éducation nationale. Leur inquiétude est d'autant plus palpable qu'il y a quinze jours, certaines communes se demandaient encore si elles verraient la couleur de l'argent promis par François Hollande. En réponse aux demandes insistantes des collectivités locales, le chef de l'Etat avait annoncé, fin novembre, la création d'un fonds de 250 millions d'euros. Une incitation financière pour que les communes adoptent la semaine de quatre jours et demi dès septembre 2013. Non seulement la carotte promise n'a pas eu l'effet escompté, mais surtout l'Etat se demande où trouver l'argent pour abonder le fonds. « On a demandé aux caisses d'allocation familiales de le faire, nous avons refusé », confie le président de la Caisse nationale d'allocation familiales (CNAF), Jean-Louis Deroussen. Pour le gouvernement, les sommes en jeu étaient pourtant bien moins

INFO TRAFIC

AUJOURD'HUI, PENDANT LA GRÈVE INTERPROFESSIONNELLE, VOUS POUVEZ CONNAÎTRE EN TEMPS RÉEL LES CONDITIONS DE CIRCULATION DES TRAINS DANS VOTRE RÉGION.

SUR SNCF.COM

AVEC L'APPLI SNCF DIRECT
Téléchargez gratuitement l'application sur l'App Store, Google Play et BlackBerry App World.

SUR SNCF LA RADIO
Info trafic en continu à partir du 12 juin à 20h.

PAR TÉLÉPHONE
Pour l'info trafic « grandes lignes » : 0805 90 36 35*
Pour l'info trafic Transilien : 0805 70 08 05*
Pour l'info trafic TER en régions :

• TER Alsace	0 800 779 867*	• TER Languedoc-Roussillon	0 800 886 091*
• TER Aquitaine	0 800 872 872*	• TER Limousin	0 800 574 303*
• TER Auvergne	09 69 36 39 68**	• TER Lorraine	0 800 870 529*
• TER Basse-Normandie	0 800 100 244*	• TER Midi-Pyrénées	0 800 31 31 31*
• TER Bourgogne	03 80 11 29 29*	• TER Nord-Pas de Calais	0 800 545 457*
• TER Bretagne	0 800 880 562*	• TER Pays de la Loire	0 800 584 260*
• TER Centre	0 800 835 923*	• TER Picardie	0 800 099 565*
• TER Champagne-Ardenne	0 800 779 852*	• TER Poitou-Charentes	0 800 835 971*
• TER Franche-Comté	0 800 802 479*	• TER Provence-Alpes-Côte d'Azur	0 800 114 023*
• TER Haute-Normandie	0 800 880 582*	• TER Rhône-Alpes	0 800 100 747*

*Appel gratuit depuis un poste fixe et au coût d'un appel local, non surtaxé, depuis un mobile.
**Appel non surtaxé, prix selon opérateur.